

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

**AUTORITE CONTRACTANTE : DIRECTION REGIONALE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT DU CENTRE (DREA)**

N° Réf : 109/18/CO/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DE LA PRM PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	<i>11</i>
	3.2.2. <i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	<i>11</i>
	3.2.3. <i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	<i>12</i>
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	<i>13</i>
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché.....</i>	<i>14</i>
	a- Contrôles préliminaires d'ordre général	14
	b- Préparation du marché	14
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	<i>14</i>
	a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
	b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu	14
	c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	15
	d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	15
	e- Dossier d'appel à concurrence.....	15
	f- Présentation des offres.....	16
	g- Réception des offres	16
	h- Ouvertures des offres.....	16
	i- Evaluation des offres et attribution	17
	3.3.4. <i>Approbation des travaux de la CAM.....</i>	<i>17</i>
	j- Signature et approbation du Contrat de marché.....	17
	3.3.5. <i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	<i>18</i>
	a- Réception et règlement du marché	18
	b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	18
	3.3.6. <i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	<i>18</i>
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES.....	19
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE	19
IV.	ANNEXES.....	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la **Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre (DREA)** a été marquée par la passation de vingt et un (**21**) **marchés publics** pour un montant global de **FCFA 376 045 869** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **cinq (05) marchés publics d'une valeur globale de FCFA 300 900 361**, soit un taux de représentativité de **vingt-quatre pour cent (24%)** en termes de volume des marchés et **80%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total des marchés	21	376 045 869	5	300 900 361	24	80

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la Directrice régionale qui nous a mis en contact avec le **SAF qui a en charge les fonctions de la Personne Responsable des Marchés (PRM)** au sein de l'autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la Personne Responsable des Marchés (PRM) et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et des délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions règlementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Madame la

Directrice Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du
Centre (DREA)

A

Monsieur le

Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 38% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé uniquement 81% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, ED, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	« 05 irrégularités sur 10 possibles par rapport au code des marchés publics ce qui représente un pourcentage de non-conformité estimé à 50% (cf. détail au niveau du tableau de notation en annexe 3) ».
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 14 cas de non conformités (R1 à R126) sur 192 possibles par rapport au code des marchés publics, ce qui représente un pourcentage de non-conformité estimé à 7,29% (cf. détail au niveau du tableau de notation en annexe) ».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	La mission n'a relevé aucune anomalie sur les 9 possibles, soit un pourcentage de conformité satisfaisante.
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais n'a pas fait l'objet d'observations particulières. (cf. point 3.3.5).

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la Personne Responsable des Marchés (PRM) pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DE LA PRM PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R4

Observations

Le SAF qui assure la fonction de la Personne Responsable des marchés (PRM) du DREA a été nommé par arrêté signé par le gouverneur de la Région sur proposition de la Directrice Régionale.

Aussi, dans l'organigramme de la direction qui définit les tâches de chaque service, il ressort que le SAF a en charge la gestion des marchés et des contrats et non la passation des marchés. Cependant, le manuel de procédure désigne le Directeur Régional comme la PRM.

Recommandation

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- prendre un acte administratif qui précise l'étendue des tâches de la PRM et qui nomme une Personne Responsable des Marchés de façon formelle. (Actualiser l'arrêté portant organisation et attribution de la DREA)

3.1.2. Organisation de la PRM

R5 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (article 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
 - Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics et un manuel de procédures administratives, financières et comptable dans lequel une rubrique est dédiée à la passation des marchés. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un

outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du DREA tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.

- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue). La mission n'a pas noté la tenue d'un fichier de suivi des marchés par la DREA.
- ✓ Sur l'élaboration et les preuves de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393). Les états mensuels consolidés ne sont pas établis et transmis à la DGCMEF.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandées par les textes en vigueur ;
- élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du DREA tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- tenir un tableau de suivi pour les marchés passés et les procès-verbaux de réunions au titre de chaque exercice budgétaire.
- élaborer les états d'exécution mensuels consolidés du PPM et les transmettre à la structure en charge du contrôle.

3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution du PPM, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante (AC) sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 38%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM ;

Pièces d'ordre spécifique

- Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (*cf. marchés N°2, 3*) ;
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (*cf. marchés N°2; 3*) ;
- Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (*cf. marchés N°2, 3*) ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées) (*cf. marchés N°2,3*) ;
- Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC) (*cf. marchés N° 2, 3*) ;
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs (*cf. marchés N°2, 3*) ;
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC) (*cf. marchés N°2, 3*) ;
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis (*cf. marchés N°2, 3*);
- Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA) (*cf. marchés N°2,3*);
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu (*cf. marchés N°2;5*) ;
- Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA) (*cf. marchés N° 2, 3*) ;
- Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle (*cf. marchés N°2, 3, 4, 5*) ;
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC (*cf. marchés N°4, 5*) ;
- Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur (*cf. marchés N° 2, 3, 4, 5*) ;
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants) (*cf. marchés N°4, 5*)
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (*cf. marché N° 5*).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à la centralisation des dossiers de marchés auprès de la PRM, à leurs classements puis à leurs l'archivage conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

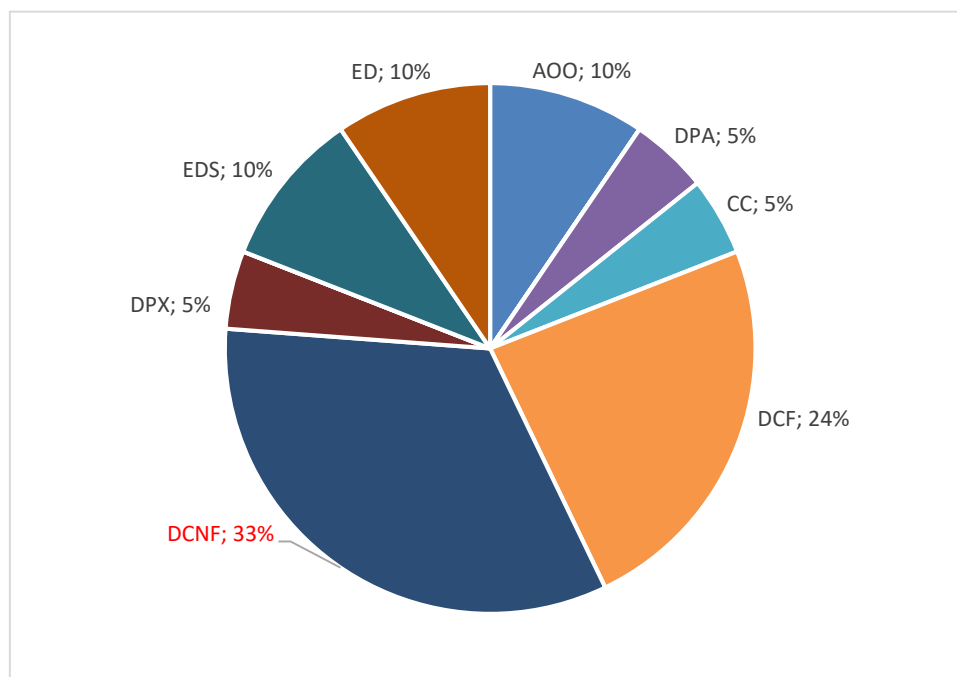
Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	% Nombre
AOO	2	10%
DPRO	1	5%
CC	1	5%
DCF	5	24%
DCNF	7	33%
DPX	1	5%

EDS	2	10%
ED	2	10%
Total	21	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a passé 24% de ses marchés suivant la procédure de demande de cotation formelle (DCF) et 33% par la procédure de DCNF. Rappelons que les procédures de droit commun ont fait l'objet de 15 % [AOO 10% + 5% (DPRO)] des marchés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
AOO	1	48 940 500
DPRO	1	24 532 200
DCF	2	7 456 521
ED	1	219 971 140
Total sélectionné	5	300 900 361
Total communiqué	21	376 045 869
%	24	80

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **cinq (05) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 300 900 361**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés est présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations

La mission a relevé :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

N° de marché	Objet du marché	Motifs de recours à l'Entente Directe	Qualification de l'entreprise attributaire	Avis de la DG-CMEF	Jugements du consultant sur l'avis de la DG-CMEF	Respect des prix de la mercuriale
N°CDR/03/10/09/00/2018/00017	Réalisation des travaux d'extension du réseau d'Adduction d'Eau Potable Multi villages (AEP-MV) dans la commune rurale de Koubri	Prestation spécifique à prix réglementé	Rien à signaler (HYDRASS BURKINA SARL)	Avis Favorable	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur le respect des conditions spécifiques liées à l'Entente Directe au regard des documents mis à sa disposition	Prix réglementé

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations

La mission a relevé :

- l'absence de décharge des lettres d'invitations à la demande de cotations formelle. Il n'existe donc aucune preuve que les soumissionnaires ont reçu la demande à la même date ni que le même délai leur a été accordé pour déposer leurs cotations, ce qui est contraire au principe de transparence lié à la procédure de demande de cotation formelle (article 72 du décret 2017_049) ;
- l'absence de notification des résultats aux soumissionnaires dans le cadre des procédures allégées est contraire au principe de transparence (article 2 loi N°039-2016).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- faire décharger aux soumissionnaires les lettres d'invitations à la demande de cotation formelle et les archiver afin qu'elles servent des preuves de la formalité ;
- notifier à tous soumissionnaires les résultats lorsque ceux-ci ne font l'objet d'une publication dans un journal d'annonce légal, sur le site web ou dans la revue des marchés publics.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

h- Ouvertures des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence au niveau du PV d'ouverture de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures audités et non mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai (article 98 du décret 2017_0049); (*confère marché N°5*);
- Absence d'élaboration et de signature de la fiche de déclaration d'impartialité par les membres de la CAM et de la SCT (article 38 du décret 2017_0392).
- les décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour la demande de cotation sont manquantes au dossier (*confère marché N°5*);
- Les lettres de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations sont manquantes (*confère marché N°5*).

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures en les transcrivant de façon textuelle dans le PV d'ouverture des offres ;
- l'élaboration et la signature de la fiche de déclaration d'impartialité par les membres de la CAM et de la SCT.
- Les lettres d'invitation à adresser aux soumissionnaires pour la demande de cotation et en conserver les preuves de transmission;
- Les lettres de notification d'attribution à adresser à l'attributaire pour les procédures de demandes de cotations.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- modification des honoraires du consultant lors de la négociation entraînant une variation du prix du marché. Ce qui est contraire à la réglementation qui précise que la négociation ne doit pas avoir pour effet d'affecter la qualité technique des prestations, le coût du marché ou la pertinence de l'évaluation (article 122 du décret 2017_0049). En effet, le procès-verbal de négociation du marché relatif à MOS et MOT des travaux de réalisation de forages dans la région du centre au profit de la DREA-CEN modifie les prix unitaires des honoraires proposés. Le procès-verbal de négociation précise que l'autorité contractante (AC) a demandé au Bureau de réduire sa facture (*confère marché N°3*);
- les décharges des lettres de convocations de la CAM ne sont pas disponibles, ce qui ne permet pas de savoir si toutes les parties ont reçues leurs convocations (*confère marché N°2*);
- les bordereaux de transmission des documents, des avis sur les dossiers d'appels d'offres et des travaux de la CAM à la DGCMEF ne sont pas disponibles pour des raisons d'archivage. (*confère marché N°2*);
- Les PV d'ouverture et de délibération de l'AMI ne sont pas disponibles (*confère marché N°3*).

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- la non modification de l'objet des négociations en matière de prestations intellectuelles ;
- la convocation des membres de la CAM tout en conservant les décharges comme preuve de leur convocation effective ;
- la transmission des documents, des avis sur les dossiers d'appels d'offres et des travaux de la CAM à la DGCMEF et en conserver les preuves;
- l'élaboration du PV d'ouverture et de délibération de l'AMI et en conserver les archives.

3.3.4. Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

j- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

3.3.5. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- La délivrance d'attestations de service fait sont établis pour des marchés de travaux en lieu et place des attestations de bonne exécution. (article 161 du décret 2017_0049) (*confère marchés N°2, 3*);
- La non libération de la garantie de bonne exécution alors que le marché a été réceptionné provisoirement (article 137 du décret 2017_0049) (*confère marchés N° 2, 3*);

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- l'élaboration des attestations de bonne fin d'exécution en lieu et place des attestations de service fait pour les marchés de travaux.
- la libération des cautions de bonne exécution dès que la réception provisoire est prononcée tout en veillant à la constitution de la retenue de garantie le cas échéant.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.6. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission n'a pas relevé d'anomalie significative sur le respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur.

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

.....

3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Réalisation des travaux d'extension du réseau d'Adduction d'Eau Potable Multi villages (AEPMV)	219 971 140	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission a visité les travaux d'extension du réseau d'adduction d'Eau Potable Multi villages (AEPMV) et n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché. (Confère Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vue photographique en annexe)

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Le marché n°1 relatif à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'Adduction d'Eau Potable Multi villages (AEPMV) a fait objet de recours auprès de l'ARCOP.

Au regard des documents soumis à notre appréciation notamment la décision N°2018-0111/ARCOOP/ORD de l'ARCOP et les courriers/réponses de l'autorité contractante (AC), la mission n'a relevé aucune insuffisance relative à la prise en compte des recommandations de l'ARCOP par l'AC.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N°	Références du marché	Objet du marché	Mode de passation	Nom du titulaire	Montant (FCFA)
1	N°CDR/03/10/09/00 /2018/00017	Réalisation des travaux d'extension du réseau d'Adduction d'Eau Potable Multi villages (AEP-MV) dans la commune rurale de Koubri	ED en 2018 (AOO 2017)	HYDRASS BURKINA SARL ; BP : 01 BP 3036 Ouagadougou 01 ; Tél : 25- 47-47-96 / 70-25-63-99	219 971 140
2	N°CDR/03/09/01/00 /2018/00011	Réalisation de douze (12) forages positifs dont un (01) à gros débit dans la région du Centre (lot 1)	AOO	STAR IMPEX SARL ; BP : 11 BP 67 CMS Ouagadougou 11 ; Tél : 71-72-70- 80// 78 36 10 60	48 940 500
3	N°CDR/03/09/04/00 /2018/00021	Construction de douze (12) margelles, fourniture et installation de douze (12) Pompes à Motricité Humaine (PMH)	AOO	S.AP.E.C SARL ; BP : 01 BP 2755 Ouagadougou 01 ; Tél : 25-46-29-93/70 26 37	9 996 960
4	N°CDR/03/02/09/00 /2018/00016	MOS et MOT des travaux d'extension d'un réseau d'adduction d'eau potable multi villages dans la commune rurale de Koubri au profit de la DREA-CEN.	ED en 2018 (DPRO 2017)	Groupement de bureaux AC3E/ERH-A SARL;BP : 09 BP 532 Ouagadougou 09;Tél : 25-36-36-42	24 909 800
5	N°CDR/03/02/06/00 /2018/00007	MOS et MOT des travaux de réalisation de forages dans la région du centre au profit de la DREA-CEN	DPRO	Le groupement CACI Conseils/IGIP AFRIQUE;01 BP 4893 Ouaga 01 Tel : +226 25 35 87 36/	24 532 200
6	N°CDR/03/10/02/00 /2018/00006	Réalisation de quatre (04) blocs de latrines dans les écoles (lot 1)	DPX	Africaine des Infrastructures et Services-Sarl (AIS Sarl); BP : 10 BP 13632 Ouagadougou 10; Tél : 25-46- 51-38 // 70-27-44-27	11 792 882
7	N°CDR/03/02/07/00 /2018/00008	MOS et MOT des travaux de réalisation de latrines institutionnelles au profit de la DREA-CEN	DPRO	CETRI 12 BP 145 Ouagadougou 12;Tel:25360201	4 993 760

N°	Références du marché	Objet du marché	Mode de passation	Nom du titulaire	Montant (FCFA)
8	N°CDR/03/01/09/00 /2018/00002	Acquisition de carburant et lubrifiant au profit de la DREA-CEN	ED	VIVO ENERGY BURKINA ; 01 BP 569 Ouagadougou 01 ;Tél : 25-30-22-06/25-32-76-00	8 000 000
9	N°CDR/03/01/09/00 /2018/00004	Acquisition de carburant et lubrifiant au profit de la DREA-CEN	ED	LIBYA OIL BURKINA S.A; 06 BP 9146 Ouagadougou 06; Tél : 25-33-51-69/25 49 21 28	3 900 000
10	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00005	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la DREA-CEN	DC	A.T.I (Aziz Trading International);11 BP 408 CMS Ouaga 11 ; Tel : 70 25 93 78/78 81 62 01	2 494 521
11	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00018	Acquisition de consommables informatiques et consommables spécifiques au profit de la DREA-CEN	DC	A.T.I (Aziz Trading International);11 BP 408 CMS Ouaga 11 ; Tel : 70 25 93 78/78 81 62 02	2 997 023
12	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00003	Entretien et réparation du matériel du roulant au profit de la DREA-CEN	DC	A.E.F.A (Atelier d'Electricité et Froid Automobile); BP : 01 BP 5780 Ouaga 01; Tél : 70 27 12 02 // 78 27 12 02	4 962 000
13	N°42/03/01/02/00/2 018/00001	Fourniture de pauses-café et déjeuners au profit de la DREA-CEN	DCF	EOMS (Etablissement Ouédraogo Moussa Services); 09 BP 7245 Ouaga 09 ; Tel : 67-40-90-72	3 479 000
14	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00022	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la DREA-CEN	DCNF	EOMS (Etablissement Ouédraogo Moussa Services); 09 BP 7245 Ouaga 09 ; Tel : 67-40-90-72	860 000
15	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00012	Acquisition de produit d'entretien au profit de la DREA-CEN	DCNF	PERFECT SYST ;06 BP 9039 OUAGADOUGOU 06;Tél : 70 24 13 96 // 78 24 13 96	473 298

N°	Références du marché	Objet du marché	Mode de passation	Nom du titulaire	Montant (FCFA)
16	N°CDR/03/01/09/00 /2018/00020	Abonnements aux journaux et revues au profit de la DREA-CEN	DCNF	FASODIS (FASO DISTRIBUTION SERVICES);10 BP 357 Ouaga 10; Tel : (+226) 78 26 27 13/77 24 21 88	213 800
17	N°CDR/03/01/02/00 /2018/00019	Acquisition de divers matériels et fournitures spécifiques au profit de la DREA-CEN	DCNF	GENERAL TECH 05 BP 6089 OUAGADOUGOU 05; Tél : 79 67 64 42 // 70 47 07 53	399 000
18	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00009	Entretien et réparation du matériel informatique et péri-informatique au profit de la DREA-CEN	DCF	ONELINE 04 BP 8772 Ouagadougou 04 ;Tel : 60-60-60-65 / 79-34-82-34	1 377 000
19	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00010	Entretien et maintenance des climatiseurs au profit de la DREA-CEN	DCNF	GENERAL TECH 05 BP 6089 OUAGADOUGOU 05; Tél : 79 67 64 42 // 70 47 07 53	598 500
20	N°CDR/03/01/04/00 /2018/00014	Nettoyage de bâtiment au profit de la DREA-CEN	DCNF	EOMS (Etablissement Ouédraogo Moussa Services); 09 BP 7245 Ouaga 09 ; Tel : 67-40-90-72	594 485
21	N°CDR/03/01/09/00 /2018/00015 du	Assurances du matériel roulant au profit de la DREA-CEN	DCNF	SAHAM Assurance 07 BP 5066 Ouagadougou 07; Tel : 25-35-03-55//78-80-27-24	560 000

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Nom du titulaire	Montant (FCFA)
1	N°CDR/03/10/09/00/2018/00 017	Réalisation des travaux d'extension du réseau d'Adduction d'Eau Potable Multi villages (AEP-MV) dans la commune rurale de Koubri	ED en 2018 (AOO 2017)	HYDRASS BURKINA SARL	219 971 140
2	N°CDR/03/09/01/00/2018/00 011	Réalisation de douze (12) forages positifs dont un (01) à gros débit dans la région du Centre (lot 1)	AOO	STAR IMPEX SARL	48 940 500
3	N°CDR/03/02/06/00/2018/00 007	MOS et MOT des travaux de réalisation de forages dans la région du centre au profit de la DREA-CEN	DPRO	Le groupement CACI Conseils/IGIP AFRIQUE	24 532 200
4	N°CDR/03/01/04/00/2018/00 005	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la DREA-CEN	DC	A.T.I (Aziz Trading International)	2 494 521
5	N°CDR/03/01/04/00/2018/00 003	Entretien et réparation du matériel du roulant au profit de la DREA-CEN	DC	A.E.F.A (Atelier d'Electricité et Froid Automobile)	4 962 000

**Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau
d'incomplétude**

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues				Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		1	2	5	12			
N° dans l'échantillon=====>								
Pièces d'ordre général								
1	Budgets approuvés et rapport d'exécution budgétaire <u>exécutés conformément à la loi</u> et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA					1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu					0	0	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales					0	0	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures					0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue					1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue					0	0	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori					0	0	0%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM					0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget					0	1	100%
SOUS TOTAL =====>						2	4	50%
Pièces spécifiques à chaque marché								
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	0	1	1	0	2	4	50%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	NA	0	0	NA	0	2	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	NA	1	NA	NA	1	1	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	NA	1	0	NA	1	2	50%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	NA	1	0	NA	1	2	50%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	NA	1	0	NA	1	2	50%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	NA	0	0	NA	0	2	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	NA	0	0	NA	0	2	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	1	1	1	4	4	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'emargement des déposants des plis	NA	0	0	0	0	3	100%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues				Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		1	2	5	12			
	N° dans l'échantillon=====>							
20	PV d'ouverture des offres	NA	1	0	NA	1	2	50%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	1	0	NA	1	2	50%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	NA	1	1	NA	2	2	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	0	0	NA	0	2	100%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	NA	1	0	NA	1	2	50%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	NA	0	0	NA	0	2	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	0	0	NA	0	2	100%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	NA	1	1	NA	2	2	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	NA	1	0	NA	1	2	50%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	NA	N A	1	NA	1	1	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	0	1	3	4	25%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour	1	1	1	0	3	4	25%

Groupement SYNEX - CMC

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues				Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		1	2	5	12			
	N° dans l'échantillon=====>							
	enregistrement							
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	0	1	3	4	25%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	NA	3	3	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	NA	N A	N A	1	1	1	0%
42	Eventuels avenants au contrat	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	1	N A	NA	1	2	50%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	1	N A	NA	2	2	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	1	1	N A	NA	2	2	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	1	0	N A	NA	1	2	50%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	NA	N A	1	1	2	2	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	NA	N A	1	NA	1	1	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	0	1	3	4	25%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	0	1	3	4	25%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	NA	N A	1	NA	1	1	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	1	1	N A	NA	2	2	0%
53	Caution de bonne exécution	1	1	N A	NA	2	2	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	1	0	N A	NA	1	2	50%
	SOUS TOTAL =====>	13	23	10	7	53	85	38%
	Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe,	1	N	N	NA	1	1	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues				Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		1	2	5	12			
	N° dans l'échantillon=====>	1	2	5	12			
	appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)		A	A				
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	1	N A	N A	NA	1	1	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	1	N A	N A	NA	1	1	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	NA	N A	N A	0	0	1	100%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	NA	N A	N A	0	0	1	100%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
	SOUS TOTAL =====>	3	0	0	0	3	5	40%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures								
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
64	Plans de recollement	NA	N A	N A	NA	0	1	100%
65	PV de réunion de chantier	1	N A	N A	NA	1	1	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	2	N A	N A	NA	2	2	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	NA	N A	N A	NA	0	0	0%
	SOUS TOTAL =====>	3	0	0	0	3	4	25%
	TOTAL =====>	21	15	14	8	61	98	38%

Annexe 3 : Fiches d'audit et les Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	Rien à signaler
R2	<i>Réalité physique</i>	Rien à signaler Confère vue photographique
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons Éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable



Annexe 4: Liste des personnes rencontrées


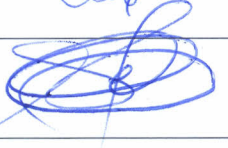
SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante :

Date :

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	Ouedraogo Christel	SYNEX-CMC	Consultant		
2	BADINI Karim	DREA-C	Chef MAP DREA-C	78 30 70 07 70 09 04 68	
3					
4					
5					
6					
7					